

Département de  
Meurthe & Moselle

Arrondissement de  
BRIEY

Conseillers en  
Exercice : 27

Convoqué le  
09 novembre 2010

Affiché le  
16 novembre 2010

L'an deux mille dix, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de BRIEY, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VATTIER, Maire, Président de la Communauté de Communes du Pays de Briey.

**Présents** : Guy VATTIER, Jean WOJDACKI, Odette LEONARD, Delphine BRAUN, Jean-Marc DUPONT, Francine WOZNIAK, Jacques MIANO, Catherine ENGELMANN, Rachid ABERKANE, Elisabeth BARTH, Valérie EDER, Carol ROTT, Françoise BRUNETTI, François AUBURTIN, Bernard FERY, Gérard KERMOAL.

**Absents excusés** :

Eliane SCHIAVI donne procuration de vote à Jacques MIANO,  
François DIETSCH donne procuration de vote à Guy VATTIER,  
René VICARI donne procuration de vote à Elisabeth BARTH,  
Martine BELLARIA donne procuration de vote à Odette LEONARD,  
Jean-Luc COLLINET donne procuration de vote à Jean WOJDACKI,  
Claire KOLLEN donne procuration de vote à Jean-Marc DUPONT,  
René MOLINARI donne procuration de vote à Delphine BRAUN,  
Claude GABRIEL donne procuration de vote à Bernard FERY,  
Véronique MADINI,  
Chantal COMBE,  
Jean-Louis TENDAS

**Secrétaire de séance** : Delphine BRAUN

Le Conseil Municipal :

☞ à l'unanimité, approuve la motion en faveur de la réalisation de la liaison BRIEY A4.



**APPROBATION DES CARTES DE BRUIT**

Les articles R. 572-1 et suivants du Code de l'Environnement prévoient l'obligation, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, d'établir des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

La commune de Briey étant géographiquement située dans l'aire urbaine de Metz, ces dispositions lui sont applicables.

Suite à la consultation de bureaux d'étude pour l'établissement des cartes, un marché public a été confié au CETE de l'Est qui présente ce jour les documents.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Environnement,  
**VU** les projets de cartes de bruit,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRETE** et **VALIDE** les projets de cartes de bruit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à procéder à toutes les démarches utiles dans le cadre des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire,

  
Jacques MIANO

